

Déclaration des Élu-e-s PLP CGT au groupe de travail du 15 janvier 2016, examinant les barèmes contestés du mouvement inter-académique

Ce Groupe de Travail se réunit dans un contexte de mobilisation des personnels de l'Education Nationale et plus largement de la Fonction Publique qui sera en grève et dans la rue le 26 janvier prochain contre l'austérité pratiquée par le gouvernement actuel. Ce gouvernement, et ceux qui l'ont précédé, mènent une politique antisociale qui n'est pas totalement étrangère à l'état de désespérance sociale où se trouve une grande partie de la population aujourd'hui.

Pour en revenir au sujet qui nous réunit aujourd'hui, la CGT Educ'action constate que les créations de postes sont loin de répondre aux besoins réels d'amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

La faiblesse du taux d'encadrement des élèves rend ainsi l'obtention d'une mutation interacadémique extrêmement difficile.

Cette situation provoque de grandes difficultés pour les personnels et leur famille et ne garantit pas pleinement leur droit à la mobilité géographique. Dans certaines disciplines les collègues se voient contraint-e-s de se mettre en disponibilité pour suivre leur conjoint-e renonçant ainsi à l'exercice de leur métier et à leur salaire et ce, quelle que soit la situation familiale ou l'état de santé des collègues. Cette situation est inacceptable.

La CGT Educ'action a dénoncé la réforme de l'enseignement prioritaire et soutenu les mobilisations contre celle-ci. Cette nouvelle carte, élaborée dans un cadre budgétaire marqué par l'austérité, a fait sortir de nombreux établissements de l'enseignement prioritaire à partir d'un indice social jamais dévoilé. La CGT revendique qu'aucun établissement ni aucune école ne sorte de l'éducation prioritaire et exige que la carte soit revue à partir de critères objectifs, transparents et largement débattus. Ce n'est pas le budget qui doit guider la carte mais bien le budget qui doit répondre aux besoins notamment en termes d'effectifs par classe. Cette revendication est valable pour les lycées de l'éducation prioritaire dont le ministère n'a toujours pas communiqué la liste malgré les relances de notre organisation syndicale!

En ce qui concerne le mouvement, la phase transitoire pour les bonifications risque de provoquer un grand nombre de mutations pour les collègues. Cela se traduira par une augmentation des barres d'entrée et/ou par la fragilisation des équipes dans des établissements toujours difficiles.

Par ailleurs le plafonnement de la bonification pour les vœux préférentiels à 100 points pénalise les collègues qui souhaitaient pouvoir retourner dans leur région d'origine après un certain nombre d'années exercées en région parisienne. Ce plafonnement cumulé au gel des bonifications APV est un signal très négatif qui leur est envoyé.

1

CGT-Éduc'action Versailles, 32-34 avenue des Champs Pierreux – 92 000 NANTERRE • mail : cgteducversailles@gmail.com

Site web de CGT-Éduc'action Versailles : http://www.cgteduc-versailles.fr



En ce qui concerne les bonifications au titre de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) la CGT Educ'action continue de demander à ce que dans la note de service la preuve de dépôt soit prise en compte pour l'obtention éventuelle des 1000 points RQTH. Les raisons qui ont poussé le rectorat de Versailles à accepter les preuves de dépôt au mouvement de l'an dernier restent valables (long délai de traitement de certaines MDPH).

Enfin, la CGT Educ'action demande, qu'à côté de la bonification au titre de la RQTH, les personnels en situation de graves difficultés médicales ou sociales puissent se voir attribuer une bonification.

La prise en compte des enfants par le barème national nous semble inégalitaire, et notamment le niveau de barème du RRE (Rapprochement de la Résidence de l'Enfant) qui devrait en toute logique être aligné sur le

Rapprochement de conjoint. Par ailleurs nous ne comprenons pas la distinction qui est faite par rapport à la limite d'âge (18 ans seulement pour le RRE alors que le rapprochement de conjoint permet d'aller jusqu'aux 20 ans de l'enfant). Cette demande vaut pour le mouvement Interacadémique, mais pourrait également être prise en compte dans le cadre du mouvement Intra pour lequel l'académie est décisionnaire.

Enfin, cette année il nous semble que les conditions d'attribution de la bonification CIMM demanderaient à être clarifiées.

Concernant le calcul du barème, nous avons constaté cette année encore des motifs de recours comme les années précédentes ce qui nous inquiète par rapport aux collègues dont les dossiers ne sont pas suivis.

Plus généralement, le caractère déconcentré du mouvement impose à certains collègues des affectations qui n'arrangent en rien leur situation personnelle, au vu de la taille de certaines académies.

Au-delà du manque de postes, le mouvement déconcentré démontre chaque année son insuffisance à répondre aux attentes des collègues et de leurs familles.

C'est pourquoi, nous rappelons notre opposition au mouvement déconcentré et demandons le retour à un mouvement à gestion nationale améliorée.

Les élu-e-s paritaires PLP de la CGT Educ'action Versailles D. CHAUDOYE, F. MOREAU, I. KERGOËT, F. BILLY, L. BEN DJABALLAH, D. MOUSSEAU, T. VANNIER, B. DUPUIS.

2

CGT-Éduc'action Versailles, 32-34 avenue des Champs Pierreux – 92 000 NANTERRE • mail : cgteducversailles@gmail.com

Site web de CGT-Éduc'action Versailles : http://www.cgteduc-versailles.fr